

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT n° 11/1 sur le PROCÈS-VERBAL n° 08 - A - 252

Procès-verbal concernant : **Une gamme de cloisons distributives munies de parements en double épaisseur de plaques Fermacell 12,5.**

Demandeur : **XELLA SYSTEMES
CONSTRUCTION SECHE
30, rue de l'Industrie
F-92563 RUEIL-MALMAISON Cédex**

Objet de l'extension : **Mise en œuvre de montants en profilés acier de types M48, M70 et M90.**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.
Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.
Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire.
Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

**Cette extension de classement comporte 3 pages.
Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.**

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise :

- la mise en œuvre de profilés de type M48 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 50-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm ;
- la mise en œuvre de profilés de type M70 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 75-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm ;
- la mise en œuvre de profilés de type M90 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 90-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les conclusions citées ci-dessous sont basées sur les résultats des essais EFECTIS France n° 07-U-068 et n° 08-V-089 ayant permis la rédaction de l'appréciation de laboratoire n° 08-A-252.

L'essai n° 07-U-068 concerne une cloison distributive, de hauteur 4900 mm, à ossature métallique en montants simples de type C-stud 75-06 avec parement en simple épaisseur de plaque FERMACELL d'épaisseur 12,5 mm. Lors de cet essai les critères de performance d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ont été respectivement satisfaits pendant 90 et 71 minutes.

L'essai n° 08-V-089 concerne une contre-cloison, de hauteur 3000 mm, à ossature métallique en montants simples de type C-stud 50-06 avec parement en double épaisseur de plaque FERMACELL d'épaisseur 12,5 mm. Lors de cet essai les critères de performance d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ont été respectivement satisfaits pendant 147 et 118 minutes.

La mise en œuvre de profilés de type M48 en lieu et place des profilés de type C-stud 50-06 de moment d'inertie proche est de nature à augmenter sensiblement les déformations de la cloison. Ces déformations, au regard des marges de sécurité dégagées lors de l'essai n° 08-V-089 et de la nature des plaques, ne modifient pas les performances de la cloison vis-à-vis des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique.

La mise en œuvre de profilés de type M70/50 en lieu et place des profilés de type CW75/50 de moment d'inertie proche est de nature à augmenter sensiblement les déformations de la cloison. Ces déformations, au regard de la nature des plaques et des marges de sécurité dégagées lors de l'essai n° 07-U-068, ne modifient pas les performances de la cloison vis-à-vis des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique.

La mise en œuvre de profilés de type M90/50 en lieu et place des profilés de type CW75/50 est de nature à diminuer les déformations de la cloison. Ces déformations plus faibles sont de nature à améliorer les performances de la cloison vis-à-vis des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique.

Compte tenu des éléments ci-dessus, sont autorisées :

- la mise en œuvre de profilés de type M48 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 50-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm ;
- la mise en œuvre de profilés de type M70 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 75-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm.

La mise en œuvre de profilés de type M90 d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type C-stud 90-06 d'épaisseur 6/10^{ème} mm est également autorisée par analogie avec les résultats ci-dessus.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les autres conditions sont celles du procès-verbal de référence n° 08-A-252.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments restent inchangées

Fait à Maizières-lès-Metz, le 2 janvier 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Baila GUISSÉ".

Baila GUISSÉ
Responsable de Pôle
« Cloisonnements Verticaux »

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien BONINSEGNA".

Sébastien BONINSEGNA
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2